

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 novembre 2009

GRAND PARIS - (n° 2068)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 42

présenté par
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

ARTICLE PREMIER

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'intention louable formulée dans cet alinéa n'est malheureusement pas présente dans l'étude d'impact de la loi qui ne prouve en rien que les besoins de la population en matière de logements seront couverts par le projet.